



ECOLE MUNICIPALE DES ARTS ET LOISIRS

INSCRIPTIONS 2020/2021

Les inscriptions de l'Ecole Municipale des Arts et Loisirs se poursuivent dès le 28 août 2020 par correspondance pour l'année 2020/2021.

Il suffit d'imprimer la demande d'inscription ci-dessous, la remplir et nous la retourner signée et accompagnée des pièces demandées, par mail ou par voie postale. dès le 28 août et jusqu'au 4 septembre 2020. Veillez à la remplir de façon lisible et complète. Elle sera étudiée immédiatement et une réponse vous sera adressée par mail dans les meilleurs délais.

Les nouvelles inscriptions se font dans la limite des places disponibles.

Notez bien que l'inscription dans un cours d'instrument comprend obligatoirement l'inscription dans un cours de formation musicale, chorale et ou ensemble musical (atelier jazz – orchestre).

Les pièces à joindre au dossier sont à produire dès confirmation de l'inscription et au plus tard le 9 septembre 2020. Si à cette date elle n'ont pas été fournies, l'inscription est annulée.

Pour tout renseignement, vous pourrez nous contacter par téléphone ou par mail à partir du 1er septembre ou télécharger la plaquette de l'EMAL disponible également sur notre site.



Ecole Municipale des Arts et Loisirs

Demande d'inscription 2020/2021

Responsable légal

Nom prénom :
Adresse :
CP Ville :
Tel domicile : Mobile : Tel pro : Autre :
E-mail :

Elève

Nom et prénom :
Date de naissance :
Etablissement scolaire :
Niveau scolaire :

Liste des cours demandés (en fonction des places disponibles – vous serez informés par mail de la confirmation ou non de votre inscription).

.....
.....
.....
.....
.....

Location souhaitée d'un instrument de l'EMAL (40 € par trimestre) :

(locations proposées : flûte, clarinette, trompette, saxophone, trombone, tuba, violoncelle, xylophone)

Pièces à fournir :

- justificatif de domicile pour les dryats attestation d'assurance extra-scolaire ou responsabilité civile
- carte d'étudiant pour les + de 18 ans si il y a lieu certificat médical (pour la danse obligatoire avant le 1er cours),
- je m'engage à respecter le règlement intérieur approuvé par le Conseil Municipal le 21 mai 2019 qui est à ma disposition sur le site de la ville et dans les locaux de l'école.
- J'autorise je n'autorise pas l'Ecole Municipale des Arts et Loisirs à utiliser les photographies de mon enfant pour sa communication.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

Date et signature (du responsable légal pour les élèves mineurs)

Conformément au Règlement Général sur la protection des données et à la directive européenne du 27 avril 2016 , vous pouvez accéder, modifier, rectifier ou vous opposer à tout moment au traitement de vos données. Pour cela , vous pouvez contacter l'EMAL soit par courrier, soit par mail à l'adresse suivante : contact.emal@wanadoo.fr Ces données seront conservées le temps prescrit par les Archives Nationales.